Zeitschrift: Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

Band: 36 (1974)

Heft: 4

Rubrik: Influence du prix du carburant sur le frais de traction

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Influence du prix du carburant sur les frais de traction

Nous publions ci-après des tableaux de la FAT se rapportant aux frais de carburant qu'entraînent différents prix de carburant.

Les indications numériques en question concernent les frais pour 1 cheval de puissance (ch). Si l'on effectue le calcul pour un tracteur de 40 ch, par exemple, ces valeurs doivent être multipliées par 40. Exemple de calcul:

Frais de carburant:

70 cts/l = 40 x 6,16 cts *) = 246 cts/h

 $90 \text{ cts/I} = 40 \times 7,92 \text{ cts}^*) = 317 \text{ cts/h}$

*) Voir le Tableau 1 (plus bas)

Quand on a déterminé la différence qui existe entre le prix actuel et le tarif de la FAT, il faut que le nombre de ch soit multiplié par cette différence. Le produit obtenu doit être alors multiplié par le «facteur frais» pour 1 ct. de prix supplémentaire, qui correspond à 0,088 ct. pour le gasoil et à 0,148 ct. pour l'essence. Le chiffre ainsi obtenu peut être ajouté ensuite au tarif de la FAT. Ce total représentera donc un tarif où il a été tenu compte de l'augmentation du prix du carburant.

Exemple de calcul:

Tracteur à moteur Diesel, 45 ch

Tarif de la FAT: Fr. 11.30/h Frais de carburant: 98 cts/l

Différence de frais relative au carburant: 28 cts/l Facteur pour 1 ct. de différence dans les frais de

carburant: 0,088 ct./ch.h

45 ch x 28 cts de différence de prix x 0,088 = 111 cts

Tarif de la FAT

Fr. 11.30/h

Majoration pour augmentation du prix

du carburant

Fr. 1.11/h Fr. 12.41/h

Tableau 1: Gasoil

Données numériques de base:

Degré de charge moyen du moteur	40%
Consommation spécifique de carburant	
par ch.h	0,221
Remboursement de taxes douanières	
d'après le tarif actuel	34,7 cts/I

Tableau 2: Essence

Données numériques de base:

Degré de charge moyen du moteur Consommation spécifique de carburant

par ch.h

Remboursement de taxes douanières d'après le tarif actuel

32.6 cts/l

40%

0,37 1

	Frais de carburant par ch.h en cts			Frais de carburant par ch.h en cts	
Prix du carburant en cts/l	Sans rembourse- ment de taxes douanières	Avec rembourse- ment de taxes douanières (- 34,7 cts/I)	Prix du carburant en cts/l	Sans rembourse- ment de taxes douanières	Avec rembourse- ment de taxes douanières (- 32,6 cts/l)
70 *)	6.16	3.11	60	8.88	4.05
75	6.60	3.55	65	9.62	4.79
80	7.04	3.99	67 *)	9.92	5.09
85	7.48	4.43	70	10.36	5.53
90	7.92	4.87	75	11.10	6.27
95	8.36	5.31	80	11.84	7.01
100	8.80	5.75	85	12.58	7.75
105	9.24	6.19	90	13.32	8.49
110	9.68	6.63	95	14.06	9.23
115	10.12	7.07	100	14.80	9.97
120	10.56	7.51	105	15.54	10.71
125	11.00	7.95	110	16.28	11.45
1	0.088		1	0.148	

^{*)} Chiffre employé pour le calcul des frais lors de l'établissement du Tarif 1974.

^{*)} Chiffre employé pour le calcul des frais lors de l'établissement du Tarif 1974.